

29ème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI
visant à LA CRÉATION D'UNE PLATEFORME POUR LA
PROTECTION DES MINEURS CONTRE LES DANGERS DES
RÉSEAUX SOCIAUX.

proposée par la classe de 6D
Collège Pierre et Marie Curie de GRAVELINES,
14ème circonscription du Nord.

Mesdames, Messieurs,

« Scroller nous rend débile » disait un de nos camarades lors de l'échange avec notre député, Monsieur Paul CHRISTOPHE. En effet le système des vidéos courtes nous rend addicts car il nous procure des shoots de dopamine. Ce dernier incite les utilisateurs à « scroller » indéfiniment. C'est alors que la perception du temps se transforme.

En plus, l'algorithme de ces applications est très bien fait et ne montre que des contenus qui font directement échos aux centres d'intérêts et à la manière de penser de l'utilisateur.

Et bien-sûr tout cela est totalement gratuit. « Si c'est gratuit, c'est vous le produit » disait le président de la République Emmanuel MACRON lors de ses déplacements avec les lecteurs de la presse régionale. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faille réguler tout cela. Il en va de la santé mentale de notre génération.

Alors oui, des limites existent mais elles sont trop facilement contournées. Déjà il suffit simplement de mentir sur la date de naissance pour se créer un compte. Ensuite certains parents mettent sur le téléphone de leurs enfants des applications de contrôles parentaux -comme *Family Link*. Mais après un rapide sondage dans la classe, il apparaît que plusieurs élèves connaissent les mots de passe.

Pour développer notre projet, nous avons organisé une rencontre avec le député de notre circonscription, M.Paul CHRISTOPHE le 30 janvier. Néanmoins, dans le même temps, nous avons appris que le 26 janvier, l'Assemblée Nationale adoptait en première lecture un projet de loi visant à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux. Nous avons accueilli cette nouvelle avec satisfaction mais aussi avec frustration. Cela montrait d'une part que le sujet était sérieux et que notre proposition allait dans le bon sens. Mais, d'autre part, nous travaillions sur l'élaboration d'une loi similaire depuis plusieurs mois.

Notre rencontre avec M. Paul CHRISTOPHE s'est déroulée dans ce contexte. Nous avons eu la chance de dialoguer avec notre député et de nous familiariser avec les institutions de notre République. C'est lors de ce dialogue que M. CHRISTOPHE nous a fait comprendre que nous pouvions toujours apporter notre pierre à l'édifice.

C'est pourquoi, pour approfondir le travail en cours au parlement, nous proposons de lier chaque compte à un réseau social à une carte d'identité et que chaque carte d'identité ne puisse être liée qu'à un seul compte. Nous pensons que cette méthode comporte moins de failles que celle du selfie.

La vérification de l'âge se fera avec une plateforme gouvernementale nommée PassÂge. Pour être conforme au RGPD, cette plateforme vérifiera seulement l'âge et enverra une réponse simple au réseau social, sans transmettre d'informations privées. Elle effacera ensuite les données auxquelles elle aura pu avoir accès.

Cette loi permettra de mieux protéger les mineurs contre les dangers des réseaux sociaux, tout en respectant leur vie privée. Notre santé mentale n'est pas à vendre. Nous nous devons d'agir !

Voici notre proposition de loi :

Article 1 :

L'inscription à un réseau social est interdite aux mineurs de moins de quinze ans.

Article 2 :

Tout compte est lié à une carte d'identité, qui elle-même ne peut être liée qu'à un seul compte.

Article 3 :

Une plateforme nommée PassÂge est créée. Celle-ci contrôle l'âge de l'utilisateur grâce à la carte d'identité. Elle envoie ensuite l'autorisation ou l'interdiction au réseau social.

Article 4 :

Conformément au RGPD, les données personnelles des utilisateurs gérées par PassÂge sont supprimées une fois l'information envoyée au réseau social.